

LE MILITANT, L'IDÉOLOGUE ET LE CHERCHEUR

Jean-Michel Chaumont

Gallimard | « **Le Débat** »

2012/5 n° 172 | pages 120 à 130

ISSN 0246-2346

ISBN 9782070139477

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-le-debat-2012-5-page-120.htm>

Pour citer cet article :

Jean-Michel Chaumont, « Le militant, l'idéologue et le chercheur », *Le Débat* 2012/5 (n° 172), p. 120-130.

DOI 10.3917/deba.172.0120

Distribution électronique Cairn.info pour Gallimard.

© Gallimard. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Jean-Michel Chaumont

Le militant, l'idéologue et le chercheur

Il y a quelques mois, une amie dont je respecte de longue date les engagements m'a invité à rejoindre une section locale du mouvement ATTAC. Dans le contexte actuel, cette proposition m'a paru d'autant plus digne d'intérêt que cette amie m'a présenté la philosophie du mouvement comme fondée sur une véritable compréhension des mécanismes économiques et de leurs conséquences. Or, je dois bien avouer que je ne comprends pas grand-chose à la situation présente et que ce défaut de compréhension paralyse ma capacité à porter un jugement et donc aussi à prendre parti. Par conséquent, je lui ai répondu que, dans un premier temps, je suivrais les formations que le mouvement prodigue à ses membres.

Si je confesse volontiers mon ignorance en matière économique, je revendique en revanche une certaine expertise sur un sujet qui a constitué mon principal chantier de recherches au cours des dix dernières années, à savoir la traite des femmes et la prostitution. Et, justement, le

mouvement ATTAC a pris là des positions extrêmement fermes qui ont été publiées dans un bref ouvrage intitulé *Mondialisation de la prostitution, atteinte globale à la dignité humaine*¹. Dans ce texte, certains jugements me paraissent pertinents. Je cite : « Au total, le système de la prostitution s'appuie sur l'exploitation des grands rapports de domination dont témoignent ces inégalités : rapports de sexe, de classes, rapports de domination Nord-Sud. Ce sont des facteurs

1. Mille et une nuits, 2008. Je me référerai ici au document préparatoire *Mondialisation de la prostitution* disponible sur Internet (http://www.rinoceros.org/IMG/pdf/Mondialisation_de_la_prostitution.pdf, pp. 15 et 8 pour les citations) présenté « par la Commission Genre pour introduire le débat au Conseil scientifique [d'ATTAC-France] le 3 mars 2007 ». Il est signé Claudine Blasco, Esther Jeffers, Huayra Llanque, Christiane Marty, Jacqueline Pénit-Soria et Stéphanie Treillet. L'ouvrage a suscité un compte rendu fort critique de Lilian Mathieu ainsi qu'un échange subséquent avec les auteurs (voir <http://www.contretemps.eu/socio-flashes/ce-que-melange-entre-expertise-militantisme-peut-produire-pire>). Mais il me semble que ce sont les « experts » qui ont inspiré l'ouvrage plutôt que les militants d'ATTAC qui méritent les critiques par ailleurs justifiées de L. Mathieu.

Jean-Michel Chaumont est chercheur au Fonds national de la recherche scientifique belge et professeur de sociologie à l'Université de Louvain. Il est notamment l'auteur de *La Concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance* et de *Le Mythe de la traite des Blanches. Enquête sur la fabrication d'un fléau* (La Découverte, 1997 et 2009).

structurels qui mettent fortement en cause l'idée d'un "choix" pour cette activité. » Comment ne pas souscrire à ce jugement? Si pratiquer la prostitution à l'étranger était un choix au sens plein du terme, on verrait autant de jeunes Françaises, d'Allemandes et de Belges migrer vers la Moldavie, le Nigeria ou le Cambodge que l'on voit de jeunes Moldaves, Nigériennes ou Cambodgiennes sur les trottoirs ou dans les bordels des pays plus riches. Moi aussi, je trouve révoltant que tant de jeunes femmes de ces pays lointains ne trouvent pas de meilleures options pour survivre – et, bien souvent aussi, pour faire vivre leurs familles – que de se prostituer. Je suis tout à fait d'accord pour estimer que cet état de fait est un des nombreux indicateurs possibles des graves inégalités structurelles que le mouvement ATTAC me semble avoir raison de dénoncer. Notons cependant qu'il en va exactement de même pour les femmes qui migrent afin de renforcer les rangs toujours plus étoffés de celles qui deviennent nos ménagères, nos nourrices, nos aides-soignantes, etc. : toutes celles dont nous importons massivement les capacités de « care² ». Là aussi l'asymétrie est complète, là aussi le choix fortement contraint par les nécessités économiques.

À l'appui de leurs dénonciations, les auteures du texte produisent des données empiriques. C'est normal : le mouvement et ses militants ne s'engagent pas exclusivement pour des raisons de principe. C'est bel et bien l'état actuel du monde qui les inquiète. Leur indignation s'enracine dans des réalités et il importe de les connaître afin de les combattre efficacement. C'est pourquoi, et les militants d'ATTAC reconnaissent honnêtement leur dette, ils se sont adjoint le secours d'experts³. Là encore, je ne puis que me réjouir du fait que des recherches scientifiques inspirent les militants. Je souscris

en effet pleinement au jugement de Luc Van Campenhoutd selon lequel, en tant que chercheurs universitaires, « notre responsabilité est de produire une vision réflexive du monde, de la société et de l'expérience humaine, soit d'élaborer des thématisations des problèmes que les acteurs pourront discuter et où ils pourront puiser des ressources cognitives pour évaluer les situations auxquelles ils sont confrontés et élaborer leurs projets⁴ ».

Au nombre des tâches dévolues à la recherche se trouve certainement la responsabilité de prendre la mesure quantitative des problèmes, tâche ardue mais indispensable qui nécessite des compétences spécifiques, notamment statistiques. Le document d'ATTAC mentionne ainsi de nombreuses estimations. J'en retiens une qui me semble particulièrement frappante si l'on veut réaliser l'ampleur et la gravité de la mondialisation de la prostitution. Je cite : « Selon le "Bureau de l'ONU pour le contrôle des drogues et la prévention du crime", au cours de la décennie 1990, il y a eu 3 fois plus de victimes de la traite à des fins de prostitution dans la seule Asie du Sud-Est que dans l'histoire entière de la traite des esclaves africains : 33 millions de victimes en une décennie contre environ 11,5 sur 400 ans. » Voilà bien une comparaison éloquente : les traites

2. Cf. Françoise Gendebien, « Et maintenant, c'est de l'amour qu'on importe... », *La Revue nouvelle*, n° 3, mars 2005, pp. 71-74 ; voir aussi Evelyn Nakano Glenn, *Forced to Care : Coercion and Caregiving in America*, Cambridge, Harvard University Press, 2010.

3. Les noms de Richard Poulin, Elaine Audet, Malka Marcovich, Claudine Legardinier, Yolande Geadah, Judith Trinquart, Janice G. Raymond sont ainsi cités comme ceux des auteurs dont ils s'inspirent. Je ne les connais pas tous mais le premier cité – nous y reviendrons – est un collègue, professeur de sociologie récemment émérite de l'Université d'Ottawa, et M. Marcovich est – nous y reviendrons aussi – une historienne.

4. Luc Van Campenhoutd, « La responsabilité de la recherche universitaire », *Éthique publique*, vol. 2, n° 2, 2000, p. 102.

négrières, que nous reconnaissons aujourd'hui comme un crime particulièrement honteux et intolérable, sont largement « dépassées » par les faits de traite contemporains : 33 millions de victimes *contre* 11 millions et demi. Nous pensions que la traite et l'esclavage n'existaient plus que comme des survivances exceptionnelles d'un passé heureusement révolu : experts et militants nous forcent à ouvrir les yeux sur la réalité d'un monde qu'il devient encore plus impératif alors de réformer en profondeur, voire de révolutionner.

À la recherche des sources

Mais, tout de même, 33 millions de victimes en dix ans, même en Asie du Sud-Est, c'est beaucoup, et un réflexe professionnel me fait me demander d'où vient ce chiffre. Délaissant un moment le document d'ATTAC, je m'enquiers donc de la littérature scientifique et, comme je recommande à mes étudiants de le faire, je me tourne pour commencer vers une encyclopédie savante ; en l'occurrence, un *Dictionnaire de la violence* que viennent de publier les Presses universitaires de France me semble représenter un bon point de départ. J'ouvre donc mon dictionnaire à la page 1330, à l'entrée « Traite ». C'est un article substantiel puisqu'il ne compte pas moins de six pages. Il est signé Malka Marcovich – l'une des auteures qui ont inspiré le document d'ATTAC – et j'y trouve très vite la confirmation du fait que les militants ne se sont pas trompés en communiquant cette estimation⁵. Je cite : « Pino Arlacchi, directeur de l'UNODC [United Nations Office on Drugs and Crime], affirmait que la traite aux fins de prostitution avait fait 33 millions de victimes dans les

années 1990 en Asie du Sud-Est, soit trois fois plus de victimes que les chiffres établis pour la traite des esclaves africains sur une période de quatre cents ans, évaluée à 11 millions et demi d'âmes⁶. » Puisque l'auteur de l'estimation est ici identifié, je me reporte à la bibliographie fournie de l'article de Marcovich – elle-même présentée comme une historienne et donc, en déduis-je, spécialiste de la critique des sources –, à la recherche de l'écrit de Pino Arlacchi où elle a trouvé cette estimation, la jugeant suffisamment fiable pour la reproduire dans un article de synthèse encyclopédique.

La bibliographie ne contient aucun titre signé Pino Arlacchi mais néanmoins trois publications de l'UNODC qui sont accessibles sur Internet : je vais voir. La première, « Global initiative to Fight Human Trafficking » (2008)⁷, est une présentation d'une campagne internationale ; la deuxième, « Global Report on Trafficking in Persons » (2009)⁸, contient des chiffres réunis dans 155 pays mais aucune mention des 33 millions ; la troisième, « Trafficking in Person : Analyses in Europe » (2009), ne correspond à aucun titre sur le site de l'UNODC et je suppose qu'il doit s'agir de la partie du rapport précédent consacrée à l'Europe. Mais d'où viennent donc les 33 millions ?

5. On pourrait en effet craindre que les militants n'exagèrent les données communiquées par les experts afin de rendre leur cause encore plus légitime. Cela arrive parfois : ainsi dans un autre texte accessible sur le site d'ATTAC et intitulé « Lutter pour l'égalité hommes-femmes », ce ne sont pas 33 mais 70 millions de victimes de la traite en Asie du Sud-Est qui sont indiquées (cf. <http://www.france.attac.org/articles/lutter-pour-l-galit-hommes-femmes>, consulté le 19 novembre 2011).

6. *Dictionnaire de la violence*, sous la dir. de Michela Marzano, PUF, 2011, p. 1331.

7. Cf. <http://www.unodc.org/pdf/gift%20brochure.pdf>, consulté le 7 octobre 2011.

8. Cf. http://www.unodc.org/documents/human-trafficking/Global_Report_on_TIP.pdf, consulté le 7 octobre 2011.

Je retourne à la bibliographie de Marcovich et j'y trouve un ouvrage que je pense susceptible de m'aider dans ma quête : c'est l'ouvrage du professeur de sociologie précité de l'Université d'Ottawa intitulé *La Mondialisation des industries du sexe. Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*. Lui aussi compte au nombre des inspireurs des militants d'ATTAC. Son introduction m'inspire confiance car l'auteur écrit franchement : « Sur certains aspects, ce livre peut sembler rébarbatif, car j'ai fait le choix de donner beaucoup d'informations, de quantifier la réalité de la prostitution, de la traite des femmes et des enfants aux fins de prostitution, de la pornographie, du tourisme sexuel, des mariages par correspondance, des migrations internationales, etc. Ce choix tient au fait que mon argumentation et mon analyse s'appuient sur des données. J'estime que la connaissance des faits permet une meilleure compréhension et qu'un discours seulement idéologique ou politique, ce qui, soit dit en passant, est fréquent dans ce domaine, est improductif au mieux, sinon normalisateur⁹. » Me voilà rassuré et je poursuis la lecture. Bien m'en prend car à peine vingt pages plus loin, je tombe sur ce que je cherchais... Voilà : « Selon Pino Arlacchi du Bureau des Nations unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, au cours des années 1990, en Asie du Sud-Est seulement, il y a eu trois fois plus de victimes de la traite que dans l'histoire entière de la traite des esclaves africains. Celui-ci estime que la traite des esclaves africains, qui court sur une période de 400 ans, a fait 11,5 millions de victimes, tandis que la traite aux fins de prostitution dans la seule région de l'Asie du Sud-Est a fait 33 millions de victimes¹⁰. » Si j'étais Richard Poulin, je me demanderais sérieusement si l'auteur de l'article dans le *Dictionnaire de la violence* ne m'a pas un peu plagé mais

bon, ce n'est pas mon affaire. La seule chose qui m'importe, c'est de retrouver la base de l'estimation. Malheureusement, Richard Poulin ne cite pas non plus le moindre texte signé par sa source originale (soit Pino Arlacchi) ; mais au moins il nous indique une source : il écrit en note que le propos est cité par Demir (2003).

La publication à laquelle il fait référence de Jenna Shearer Demir est également accessible en ligne¹¹. Elle s'intitule *Trafficking of Women for Sexual Exploitation : a Gender Based Well-founded Fear? An Examination of Refugee Status Determination for Trafficked Prostituted Women from CEE/CIS Countries to Western Europe*. Un rapport donc sur l'obtention du statut de réfugié pour des femmes victimes de traite aux fins de prostitution issues de pays membres de la CEE ou de la CIS (ex-URSS). Il y a peu de chance que j'y trouve les informations recherchées sur l'Asie du Sud-Est, mais j'entame à nouveau la lecture. La chance est encore avec moi car la mention des 33 millions de victimes apparaît dès le premier paragraphe du résumé du rapport : « Chaque année, environ 120 000 femmes et enfants sont victimes de traite dans l'Union européenne. À l'échelle mondiale, les estimations du nombre de femmes et d'enfants victimes de la traite varient entre 700 000 et un stupéfiant 4 000 000. Pour mettre ce chiffre en perspective, la seule Asie du Sud-Est a produit au cours de la dernière décennie trois fois plus de victimes de ce qui est appelé "l'esclavage moderne" que l'histoire entière de l'esclavage au départ de l'Afrique. » Un appel de note vient en support de ce constat :

9. Richard Poulin, *La Mondialisation des industries du sexe. Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*, Ottawa, Les Éditions de L'Interligne, 2004, p. 45.

10. *Ibid.*, p. 67.

11. <http://jha.ac/articles/a115.pdf>, consulté le 7 octobre 2011, p. II et n. 3 pour les citations qui suivent.

Jean-Michel Chaumont
Le militant, l'idéologue
et le chercheur

« Déclaration de Pino Arlacchi, du Bureau des Nations unies pour le contrôle et la prévention des drogues : 400 années d'esclavage au départ de l'Afrique ont produit 11,5 millions de victimes ; les victimes de la traite dans les années 1990 en Asie du Sud-Est sont estimées à 33 millions. Citation extraite de *Refugee Reports*, vol. 21, n° 5, 2000. » Comme il fallait s'y attendre étant donné l'objet différent de Demir, il n'y a plus ensuite la moindre référence à cette estimation et elle est complètement absente du rapport proprement dit.

Cependant un « détail » me frappe soudain : le « *statement* » d'Arlacchi ici rapporté par Demir fait certes état de 33 millions de victimes de la traite mais Demir ne précise pas qu'il s'agit, comme l'écrivaient Marcovich et Poulin, d'une « traite aux fins de prostitution ». Demir est pourtant la source de Poulin et, dès la phrase suivante de son résumé, elle écrit que « la traite des êtres humains prend différentes formes, parmi lesquelles l'exploitation sexuelle à l'étranger ». Puisque Demir n'en dit rien et qu'en l'absence d'autres précisions il faut croire que les 33 millions mentionnés regroupent *toutes* les formes de traite, qu'est-ce qui permet à Poulin d'affirmer – et à Marcovich de répéter ensuite – que toutes ces victimes étaient destinées à la prostitution ? Si l'on pouvait soupçonner Marcovich d'avoir quelque peu plagié Poulin, un soupçon plus grave se fait jour à présent : non seulement la source de Poulin n'est en rien une spécialiste de la traite en Asie mais, de plus, Poulin lui fait dire ce qu'elle ne dit pas. Soit il est incompetent (de ne pas savoir lire correctement), soit il est malhonnête (de tronquer l'information), soit il est les deux à la fois et je commence à m'inquiéter sérieusement quant à la crédibilité qu'il convient de lui accorder.

Demir, dans sa note, nous donnait égale-

ment une référence : celle du rapport daté de l'an 2000 où Pino Arlacchi était cité. Je n'étonnerai personne à ce stade en disant que ce rapport aussi se trouve sur Internet : il s'agit d'un document de huit pages intitulé *Trafficking in Women and Children : A Contemporary Manifestation of Slavery*¹² qui n'est même pas signé. Hébergé sur le site de l'UNHCR, il provient d'une ONG américaine d'aide aux réfugiés, l'United States Committee for Refugees and Immigrants, et consiste en une présentation globale de la traite des femmes et des enfants. Il ne contient aucune référence bibliographique. Il ne s'agit en aucun cas d'un texte scientifique.

Sous le titre « *Trafficking on the Rise* », à la quatrième page, le premier paragraphe est le suivant : « Selon la secrétaire d'État américaine Madeline Albright, la traite des êtres humains est, à l'échelle mondiale, l'entreprise criminelle dont la croissance est la plus rapide et la troisième source de profits pour le crime organisé international, précédé seulement par les trafics de drogue et d'armes. Arlacchi, des Nations unies, a expliqué qu'« en quatre siècles, environ 11,5 millions d'Africains avaient été réduits en esclavage tandis qu'au cours de la dernière décennie plus de 30 millions de femmes et d'enfants pourraient avoir été victimes de traite à des fins sexuelles et de travail clandestin ». »

Voilà donc la source de Demir : elle-même a apparemment ajouté trois millions de victimes aux 30 millions estimées par Arlacchi, ce dernier précisant « à des fins sexuelles et de travail clandestin ». Au moins, nous avons la confirmation que, dans une proportion indéterminée, les plus de 30 millions d'Arlacchi, devenus 33 millions

12. Cf. <http://www.unhcr.org/refworld/publisher,USCRI,COUNTRYREP,,3c58099b8,0.html>, consulté le 6 octobre 2011.

chez Demir, comprenaient, semble-t-il, la traite aux fins de prostitution *et* d'autres formes de traite, mais notre piste s'arrête ici puisque aucune référence n'est indiquée.

Récapitulons : Demir en 2003 reproduit (inexactement) un document anonyme datant de 2000 et issu d'une ONG, Poulin en 2004 reproduit (inexactement) Demir, Marcovich recopie Poulin, et c'est ainsi que les 33 millions se retrouvent en 2011 dans le *Dictionnaire de la violence* des Presses universitaires de France. *Aucun* de ces auteurs n'a procédé lui-même à une vérification de l'estimation proposée : ils et elles se contentent de la reproduire sans la moindre critique. Mais nous ne sommes pas encore au bout de nos surprises...

Pino Arlacchi est aujourd'hui parlementaire européen. Je lui ai écrit directement, de sociologue à sociologue¹³, pour lui demander comment il avait procédé à son estimation. Il m'a fort aimablement répondu dès le lendemain que ses recherches avaient été menées à la fin des années 1990 et qu'il ne s'en souvenait pas. Il pensait l'avoir trouvée dans « une publication de l'OIT ou, plus probablement, dans la *Far Eastern Economic Review*¹⁴ ».

Depuis lors, je me suis procuré son livre. Il est intitulé *Esclaves. La nouvelle traite d'êtres humains*. Dans le premier chapitre, destiné lui aussi à nous ouvrir les yeux sur les réalités esclavagistes contemporaines, il écrit : « Les dimensions de l'esclavage contemporain font pâlir les chiffres du passé : selon les calculs très exacts produits par des chercheurs américains qui ont examiné les registres et les documents sur la traite d'êtres humains de l'Afrique vers le Nouveau Monde, les victimes de cette traite n'ont pas dépassé 12 millions de personnes en quatre siècles. En moins de trente ans, du début des années 1970 à aujourd'hui, la seule vente de

femmes et d'enfants destinés à l'esclavage sexuel en Asie est estimée à environ 30 millions d'individus¹⁵. »

Cette citation mérite quelques commentaires. Tout d'abord, actons qu'Arlacchi est bien l'auteur de la *comparaison* entre les chiffres de la traite négrière et ceux de la traite contemporaine. Constatons ensuite qu'il a mis en relation deux estimations produites indépendamment de lui : il n'est responsable ni de la première ni de la seconde. Enfin, dans le petit jeu des reprises de ses propos, plusieurs erreurs se sont glissées : le nombre des esclaves noirs est passé de 12 millions à 11,5 millions d'individus tandis que le nombre des victimes contemporaines est passé de 30 millions à 33 millions. Les coordonnées spatio-temporelles de référence, en revanche, ont été réduites : de trois décennies à une décennie pour la période, de l'Asie à l'Asie du Sud-Est pour la région. Notons également que, pour Arlacchi, c'est bien de victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle qu'il s'agissait (et, dès lors, soit il a parfois oralement adjoint les victimes de « *sweatshop labor* » (travail souvent clandestin et contraint), soit c'est une initiative de l'ONG qui le cite en 2000). Enfin et surtout, il vaut la peine de s'arrêter à la source elle-même que Pino Arlacchi mobilise laconiquement : « *U.S. News & World Report*, 30-4-97 ». Il s'agit d'un hebdomadaire aujourd'hui reconverti dans le classement des universités et il ne m'a pas été facile de mettre la main sur l'article en question (d'autant plus qu'il ne se trouvait pas dans le numéro cité par Arlacchi).

13. Selon sa biographie sur Wikipédia, Pino Arlacchi est encore professeur de sociologie à l'université de Sassari (http://fr.wikipedia.org/wiki/Pino_Arlacchi, consulté le 7 octobre 2011).

14. Mail du 7 octobre 2011.

15. Pino Arlacchi, *Schiavi. Il nuovo traffico di esseri umani*, Milan, Rizzoli, 1999, p. 14.

Mais Myriam Lodeweyckx du Center for American Studies à Bruxelles m'en a trouvé une copie électronique : signé par les journalistes Victoria Pope et Margaret Loftus, c'est un article intitulé « Trafficking in Women. Procuring Russians for Sex abroad – even in America » (publié le 7 avril 1997). Comme son titre l'indique, il est presque exclusivement consacré à la situation en Russie mais, afin de donner une idée de l'ampleur grandissante du phénomène de la traite, les journalistes écrivent dans le quatrième paragraphe de l'article que : « Dans des bars, des salons de massage et des bordels partout dans le monde, ces jeunes femmes rejoignent les rangs serviles de l'industrie du sexe globalisée. Des groupes de vigilance estiment qu'environ 30 millions de femmes et d'enfants sont tombés victimes des trafiquants de chair humaine depuis le début des années 1970. Beaucoup viennent de Thaïlande, des Philippines et d'autres pays asiatiques. »

Autrement dit, une estimation explicitement identifiée en 1997 comme provenant de « *watchdog groups* » (groupes de vigilance) indéterminés se retrouve, quelque peu modifiée à chaque nouvelle copie¹⁶, quatorze ans plus tard dans un dictionnaire universitaire et dans un ouvrage d'ATTAC. Aucune recherche scientifique ne l'a jamais établie. Tout cela n'est pas sérieux, alors que les problèmes dont il est question – la prostitution forcée, la prostitution infantine... – sont au contraire gravissimes.

Les effets d'estimations farfelues

Que l'on me pardonne d'avoir été si fastidieux pour retracer un processus qui pourrait être résumé en quelques lignes disant simple-

ment – mais on aurait raison de ne pas me croire si je ne pouvais le démontrer – que les chiffres ont été traités avec une légèreté qui constitue une véritable *faute professionnelle* pour des chercheurs ou des personnes réputées telles (Arlacchi, Demir et Poulin en l'occurrence), payés pour tant pour fournir des données et des analyses fiables (à quelle autre corporation pourrions-nous sinon nous fier pour accomplir cette tâche ?). Je voudrais maintenant décliner les raisons pour lesquelles cet état de fait m'apparaît extrêmement préoccupant, d'abord du point de vue des militants et, ensuite, du point de vue des chercheurs.

Étant donné le flou complet qui entoure l'estimation examinée (Qui ? Quelles sortes de victimes comprend-elle ? Où ? En Asie, en Asie du Sud-Est, dans certains pays d'Asie... ? Quand ? En trois décennies, en une décennie ?), il serait vain de la tester scientifiquement. Mais sur des estimations plus circonscrites, en revanche, c'est envisageable, et des chercheurs se sont livrés à l'exercice. Ainsi Thomas Steinfatt et ses collaborateurs ont-ils à trois reprises au cours des dix dernières années tenté d'estimer le nombre de victimes de la traite au Cambodge¹⁷. Je renvoie

16. Notons que Pino Arlacchi lui-même n'a pas résisté à la tentation de modifier sa propre source : selon les deux journalistes, l'estimation des « *watchdog groups* » ne concerne pas spécifiquement – en tout cas, rien ne le précise – l'Asie. C'était peut-être le monde entier ? Les journalistes précisaient seulement que « beaucoup » de victimes provenaient de pays asiatiques.

17. Thomas Steinfatt *et al.*, « Measuring the Number of Trafficked Women in Cambodia : 2002. Part 1 of a Series », Accepted for presentation at The Human Rights Challenge of Globalization in Asia-Pacific-US : The trafficking in persons, especially women and children, 2002 ; Thomas Steinfatt, « Measuring the Number of Trafficked Women and Children in Cambodia : A Direct Observation Field Study. Part III of a Series », 2003 ; Thomas Steinfatt et Simon Baker, « Measuring the Extent of Sex Trafficking in Cambodia-2008 », SIREN Trafficking Estimates, UNIAF, 2011.

à leurs textes (également disponibles sur Internet) pour la justification des méthodologies utilisées et je ne m'arrête qu'à leurs résultats. Il faut savoir que l'estimation généralement colportée depuis les années 1990 – selon le même processus de répétition aveugle que nous venons de reconstruire concernant les 33 millions – était une fourchette de 80 000 à 100 000 « esclaves sexuelles ». Au terme de leurs enquêtes et avec mille précautions, Steinfatt et ses collègues concluent qu'il devait y avoir en 2001 environ 20 000 prostituées au Cambodge dont 2 500 victimes de traite. Les estimations réalisées ensuite (en 2002 et surtout en 2008) donnent des chiffres moindres mais restent dans les mêmes ordres de grandeur. Autrement dit, en comparant l'estimation la plus haute à laquelle Steinfatt parvient et le bas de la fourchette fidèlement reproduite jusqu'alors par les « experts-militants », on arrive à un chiffre *32 fois inférieur* (80 000 divisé par 2 500 = 32) !

Imaginons un instant notre réaction si des ONG ou des organisations internationales telles que l'OIT estimaient pour la Belgique un nombre d'allocataires d'indemnités de chômage 32 fois supérieur à la réalité : pour 2009, cela donnerait 1 309 930¹⁸ multiplié par 32, soit 41 917 760, plusieurs fois la population totale du pays ! Le malheureux imbécile qui oserait publier ce chiffre serait à jamais discrédité et, s'il s'agissait d'un fonctionnaire statisticien, il y aurait tout lieu de le licencier au vu d'une incompétence aussi patente. Disons-le crûment, on lui demanderait s'il se fout de nous ! Imaginons à présent la situation inverse : que le chiffre officiellement fourni doive être divisé par 32 : il n'y aurait pas en réalité un peu plus d'un million trois cent mille personnes indemnisées mais bien une quarantaine de mille... Au vu de ce chiffre, on considérerait que le problème du chômage est

quasiment résolu en Belgique, pays qui deviendrait un incontestable modèle pour ses voisins proches et lointains. Tout cela pour rappeler que *les chiffres importent*. Le militant qui, faisant confiance aux prétendus « experts », annoncerait des chiffres aussi absurdement erronés ne serait plus pris au sérieux par personne et c'est l'ensemble de son discours qui serait disqualifié : s'il se trompe aussi massivement sur ce point précis, comment lui accorder notre confiance sur quoi que ce soit d'autre ? Imaginons encore que l'erreur ne soit pas corrigée et que les estimations farfelues inspirent les politiques publiques : que les estimations soient 32 fois plus hautes ou 32 fois plus basses, dans tous les cas de figure, ces politiques seraient inéluctablement vouées à de retentissants échecs – des échecs dûment sanctionnés, espérons-le, par les électeurs légitimement furieux des gaspillages effectués avec l'argent de leurs impôts. Au-delà de l'atteinte à la crédibilité des militants, c'est la pertinence et l'efficacité de l'action collective, publique ou non, qui seraient minées si les diagnostics des situations problématiques étaient fondés sur de telles estimations. Je sais bien que l'optimisme béat qui a pu prévaloir à certaines époques quant à la capacité des sciences sociales à guider les politiques publiques n'est plus de mise. Mais j'en appelle à un élémentaire bon sens : il va de soi qu'aucune action collective publique ou privée ne peut être menée s'il existe de tels écarts entre les représentations et les réalités.

J'en conclus que les « experts » qui fournissent de telles estimations aux militants adoptent des

18. Source ONEM, consultée le 12/11/2009 sur http://www.belgium.be/fr/actualites/2010/news_onem_rapport_annuel_2009.jsp. Précisons que ce chiffre ne correspond pas à celui du nombre de personnes ayant le statut de demandeurs d'emploi complet indemnisés.

Jean-Michel Chaumont
Le militant, l'idéologue
et le chercheur

comportements complètement *irresponsables* et que, loin d'être leurs véritables alliés, ils décrédibilisent les causes qu'ils défendent et fourvoient leur action.

Chercheurs et pseudo-experts :
une dénonciation nécessaire

Mais les chercheurs ont également des raisons d'être inquiets des élucubrations de ceux que je désignerai désormais comme des *pseudo-experts* et cela précisément parce que le statut d'experts leur est reconnu en nombre d'arènes influentes¹⁹. S'il était évident pour tous qu'ils tiennent un discours purement idéologique, il ne serait pas nécessaire de procéder à l'exercice auquel je me suis livré : un sociologue travaillant sur la sorcellerie n'a pas besoin de faire la démonstration de la fausseté de la sorcellerie, ce n'est pas son problème²⁰. De même ici, il y aurait des questions plus intéressantes à traiter. Prenant ces pseudo-experts comme objets de recherche, on se demanderait comment ils fonctionnent, s'ils croient eux-mêmes à ce qu'ils écrivent, ce qui explique leur audience, etc. Dès 1929, Erich Fromm et Max Kreutzberger avaient appelé à entreprendre un tel programme de recherche : Fromm invitait à investiguer les raisons psychologiques de la croyance persistante en l'existence d'une traite des femmes massive, tandis que Kreutzberger suggérait une étude sociologique des personnes engagées dans la croisade morale contre la traite²¹. Ce programme est malheureusement resté en friche pour la bonne et simple raison que l'on n'a jamais cessé d'y croire et que la croisade apparaît toujours aussi justifiée. Ce sont plutôt ceux qui s'inscrivent dans le sillage de Fromm et de

Kreutzberger qui sont soupçonnés, par les pseudo-experts, d'être les tenants d'un nouveau « négationnisme ou révisionnisme historique²² ». Ce sont alors les chercheurs qui doivent se justifier et s'excuser presque de faire leur travail correctement. Il est grand temps d'inverser la tendance et d'exiger qu'ils répondent de leurs affirmations et de leurs « données » sans cesse répétées²³. Cette exigence est le lot quotidien des chercheurs et, puisqu'ils se font passer pour tels, il n'y a aucune raison que les experts-militants en soient exemptés.

En attendant, les moyens qu'ils utilisent pour réduire la critique ne sont pas ceux du débat scientifique. Thomas Steinfatt relate dans un article récent comment une puissante ONG

19. C'est ainsi en qualité de rapporteure de la Sous-commission prostitution et traite des êtres humains à des fins sexuelles que Malka Marcovich signe en 2003 un rapport intitulé *Le Système de la prostitution : une violence à l'encontre des femmes*.

20. J'accorde donc volontiers à Milena Jaksic que la seule finalité de la démarche sociologique n'est pas de « dévoiler le "faux" » (« État de littérature. Déconstruire pour dénoncer : la traite des êtres humains en débat », *Critique internationale*, vol. 4, n° 53, 2011, p. 181) mais je maintiens néanmoins qu'en l'occurrence, c'est bien la priorité.

21. Eric Fromm, « Zur Psychologie des Mädchenhandels und seiner Bekämpfung », *Jüdische Wohlfahrtspflege und Sozialpolitik*, n° 4, 1929, pp. 294-303, et Max Kreutzberger, « Schlußwort », *ibid.*, pp. 303-308.

22. Selon le titre du chapitre iv du rapport précité (2003) de Malka Marcovich.

23. Ainsi Marcovich avait-elle déjà recopié Poulin en 2006 avec un commentaire différent ; dans sa contribution au *Livre noir de la condition des femmes* (sous la dir. de Christine Ockrent, XO, 2006), elle écrivait : « Pino Arlacchi, directeur du Bureau des Nations unies pour le contrôle des drogues et de la prévention du crime, affirmait que la traite aux fins de prostitution avait fait trente-trois millions de victimes dans les années 1990 en Asie du Sud-Est, soit trois fois plus de victimes que les chiffres établis pour la traite des esclaves africains sur une période de quatre cents ans, évalués à onze millions et demi d'âmes. Ces projections ne sont sans doute pas exagérées lorsque l'on sait qu'en 2003, deux mille femmes, en quête d'une meilleure vie à l'étranger, quittaient chaque jour les Philippines » (le texte est disponible en ligne sur <http://storage.canalblog.com/38/54/412709/23124823.pdf>, consulté le 7 octobre 2011).

anti-traite a exercé des pressions continues auprès des autorités tant américaines qu'internationales (telle l'Unesco) pour prévenir la diffusion de son rapport²⁴. Plus près d'ici, Malka Marcovich était l'une des deux référentes imposées aux chercheurs par la mairie lors de l'enquête sur la prostitution à Paris en 2003 et se trouvait donc en position d'orienter le travail des chercheurs²⁵. Je pourrais faire état également d'expériences similaires. Le plus inquiétant n'étant pas que ces pseudo-experts sachent se faire entendre des politiques – après tout, cela fait partie du métier des idéologues que d'être d'efficaces propagandistes – mais qu'ils séduisent et sévissent même dans le monde académique. Malka Marcovich, auteure des articles « Traite » et « Prostitution » dans une encyclopédie publiée par les Presses universitaires de France n'est malheureusement pas un exemple isolé. Aux États-Unis, même dans les universités les plus prestigieuses, de pseudo-experts de la traite parviennent à s'infiltrer²⁶.

Il convient donc de les identifier et de les dénoncer comme des imposteurs avant de reprendre les manières plus bienveillantes de la charité herméneutique. Lorsqu'il sera devenu clair pour tout le monde que leurs discours surréalistes doivent être pris comme des objets d'étude et non comme des descriptions sérieuses des réalités, la dénonciation n'aura plus lieu d'être et sera avantageusement remplacée par une démarche compréhensive qui correspond mieux à notre ethos de travail. Mais s'ils ne sont pas démasqués au préalable, le risque n'est pas nul de les trouver au contraire en position de censurer les chercheurs. Je ne crois pas qu'il faille craindre dans l'immédiat une loi criminalisant la « négation » de la traite des Blanches mais, avant d'arriver à cette extrémité, bien d'autres modalités de censure existent

et, nous l'avons entrevu, elles sont déjà pratiquées.

Il y a encore une raison importante pour laquelle l'imposture doit être dénoncée : le discours des pseudo-experts a des conséquences concrètes²⁷. Pour des raisons qu'il n'est pas très difficile d'analyser²⁸, leur discours fut particulièrement bienvenu sous l'administration Bush – ce qui, soit dit en passant, rend assez comique son appropriation par une partie de la gauche européenne – et il a déterminé plusieurs décisions conséquentes : ainsi, notamment, tout subside fédéral américain a été banni pour les associations, aux États-Unis ou à l'étranger, suspectées de « soutenir » la prostitution, et donc la traite qui lui est immanquablement liée par nos pseudo-experts. Quantité d'associations préférant œuvrer à la réduction des risques plutôt qu'à l'abolition de la prostitution se sont ainsi vues privées de financement. À l'inverse, des actions répressives aussi spectaculaires qu'inef-

24. Thomas Steinfatt, « Sex Trafficking in Cambodia : Fabricated Numbers versus Empirical Evidence », *Crime, Law and Social Change*, n° 56, 2011, pp. 443-462.

25. C'est en raison des pressions ainsi exercées que Catherine Deschamps, financée par un autre budget, refusa de s'associer à la rédaction du rapport remis à la mairie ainsi qu'elle s'en explique dans *Le Fait sexuel* (mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches), Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, mars 2012, p. 37.

26. Ainsi l'Université d'Harvard a-t-elle confié son premier cours sur la traite des êtres humains à Siddharth Kara dont le livre *Sex Trafficking. Inside the Business of Modern Slavery* (New York, Columbia University Press, 2009) est un des derniers exemples en date illustrant toutes les incompétences ici analysées. Ce qui ne l'a évidemment pas empêché d'obtenir le prix Frederick Douglass et d'être recommandé par le nouveau directeur de l'UNODC... (voir l'article de Wikipédia consacré à S. Kara : http://en.wikipedia.org/wiki/Siddharth_Kara, consulté le 4 février 2012).

27. Cf. Ronald Weitzer, « The Mythology of Prostitution : Advocacy Research and Public Policy », *Sexuality Research and Social Policy*, n° 7, 2010, pp. 15-29.

28. Cf. Gretchen Soderlund, « Running from the Rescuers : New U.S. Crusades against Sex Trafficking and the Rhetoric of Abolition », *NWSA Journal*, vol. 17, n° 3, 2005, pp. 64-87.

Jean-Michel Chaumont
Le militant, l'idéologue
et le chercheur

ficaces – tels des raids contre des bordels pour «sauver» les victimes²⁹ – sont généreusement soutenues. Elles aboutissent le plus souvent à des arrestations et à des expulsions de prostituées étrangères, mais cela n'empêche nullement les pseudo-experts de prétendre représenter l'intérêt de ces victimes de la traite qui s'ignorent que sont par définition toutes les prostituées à leurs yeux.

De nombreuses causes – et toutes ne relèvent pas de l'histoire des représentations, tant s'en faut – permettent sans doute de rendre compte de la surprenante audience des pseudo-experts. Parmi les principales, il y a les causes historiques. C'est notamment parce que les ancêtres de nos pseudo-experts contemporains n'ont pas été démasqués que leurs descendants réussissent encore à nous abuser. L'imposture ayant été couronnée de succès, leurs épigones profitent du capital de crédulité ainsi constitué : puisque l'existence d'une traite des Blanches massive est censée avoir été «scientifiquement» démontrée par le passé, pourquoi douter que le phénomène puisse se reproduire aujourd'hui? Mais justement, déjà par le passé, la démonstration était faussée et j'ai retrouvé un mélange similaire de bonnes intentions, d'incompétence et de malhonnêteté intellectuelle dans le décisif rapport du Comité spécial d'experts de la Société des Nations sur la traite des femmes et des enfants publié en 1927. Malka Marcovich ne manque pas de le mentionner car elle dit vrai cette fois lorsqu'elle écrit que c'est dans son prolongement que «naquit l'idée d'une nouvelle Convention internationale de la traite et de l'exploitation de la prostitution³⁰». Autrement dit, cette Convention finalement votée en 1949 à l'ONU repose sur une escroquerie intellectuelle plus subtile dans ses opérations³¹ mais non moins patente que

celle que j'ai analysée ici à propos des chiffres. Cette escroquerie n'a pas été dénoncée, elle n'a même pas été soupçonnée. Les rares chercheurs³² qui avaient osé à l'époque critiquer le travail de ce Comité d'experts ne parvinrent nullement à le décrédibiliser, et même aujourd'hui, malgré les nombreuses preuves du contraire que j'ai pu produire grâce à leurs archives imprudemment laissées à la postérité, il n'est pas assuré qu'ils ne continuent à passer pour des intellectuels sérieux et engagés au service des droits de l'homme³³. Forts de ce crédit à la fois scientifique et moral, ils ont durablement marqué les représentations et fourvoyé les politiques contre la traite. Il serait dommage que l'histoire continue à se répéter.

Jean-Michel Chaumont.

29. Ainsi, encore sur le cas cambodgien, les raids menés entre 2002 et 2004 à Svay Pak, dont un rapport de Frédéric Thomas pour la COSECAM («Coalition to Address Sexual Exploitation of Children in Cambodia») concluait que «les conditions de vie nouvelles des enfants victimes de traite et sexuellement exploités sont pires qu'avant et leur exploitation commerciale est devenue complètement souterraine» (*Impact of Closing Svay Pak. Study of Police and International NGOs Assisted Interventions in Svay Pak*, 2005; disponible en ligne sur http://www.cosecam.org/publications/impact_of_closing_svay_pak_eng.pdf (consulté le 4 février 2012)).

30. Malka Marcovich, «Traite», in *Dictionnaire de la violence*, op. cit., p. 1332.

31. Cf. Jean-Michel Chaumont, *Le Mythe de la traite des Blanches. Enquête sur la fabrication d'un fléau*, La Découverte, 2009.

32. Ainsi, en 1929, M. Kreutzberger. Sur la manière dont Samuel Cohen, un autre «pseudo-expert» de l'époque, a tenté de le discréditer, voir Benoît Majerus, «La concurrence des experts. Ou qui a le droit de dire ce qu'est la "traite des Blanches" dans l'Allemagne de Weimar», *Recherches sociologiques et anthropologiques*, vol. 39, n° 1, 2008, pp. 41-53.

33. Ainsi par exemple chez Barbara Metzger, «Toward an International Human Rights Regime during the Inter-War Years: The League of Nations. Combat of Traffic in Women and Children», in Kevin Grant, Philippa Levine et Frank Trentmann (éd.), *Beyond Sovereignty: Britain, Empire and Transnationalism, c. 1880-1950*, New York, Palgrave MacMillan, 2007, pp. 54-79.